

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_064**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	42
Votants	60
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

**LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERIS - FINANCEMENT DU POLE DES SOLIDARITÉS**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme FAURE donne pouvoir à M. DUCENE  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI  
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

## PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIER - FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** les différentes structures sociales installées dans le quartier de Chamiers (centre social associatif St Exupéry, centre médico social du Département, centre communal d'action social) sont confrontées depuis longtemps à un manque d'espace, à l'inadaptation des locaux et au vieillissement des bâtiments. Par ailleurs les habitants et les associations signalaient l'absence d'un équipement polyvalent ouvert sur le quartier.

**Que** c'est pourquoi le projet de pôle des solidarités a été conçu en réponse aux différents enjeux :

- La remise à niveau des lieux pour un déploiement des projets sociaux dans des conditions adaptées et mutualisées ;
- La valorisation d'une logique de pôle de services plus lisible pour l'usager ;
- La réponse à une demande habitante très forte de disposer d'un lieu de rassemblement ouvert à tous : une maison de quartier ;
- La signalisation forte de l'entrée de quartier et de ville avec la suppression d'une friche économique (ancien mutant) et la valorisation patrimoniale de l'ancienne école municipale architecture Jules Ferry - XIXème s.)

**Que** le projet a été intégré dans la convention et un premier avenant a été signé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2019.

**Considérant que** l'opération, d'une surface globale de 1 776 m<sup>2</sup>, comprend :

- La réhabilitation de l'ancienne école pour y accueillir le CCAS et le Centre médico-social du département ;
- La création de deux nouveaux bâtiments-repères accueillant la maison de quartier d'une part, et le centre social d'autre part ;
- La création d'un effet-signal architectural pour marquer l'entrée de quartier et du centre-ville.



© Archistudio

**Que** le département assure la co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de C. Chamiers par convention du 16 novembre 2018. Il en assure ainsi la maîtrise d'ouvrage, le préfinancement intégral et l'obtention des subventions en perception directe.

**Considérant que** le plan de financement prévisionnel, intégré dans l'avenant de la convention avec l'ANRU, est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
Acquisition (riche Mutant)	-	ANRU	1 587 277
Maîtrise d'œuvre (y cis OPC, SPS, CT)	516 228	Ville de C. Chamiers	671 223
Travaux de bâtiments	3 466 272	Grand Périgueux	280 000
		Département	687 500
		Europe Feder Axe 5	300 000
		Etat (DSID)	206 500
		AUTRE	250 000
<b>Total</b>	<b>3 982 500</b>	<b>Total</b>	<b>3 982 500</b>
(revue de projet du 25 01 2021)		(revue de projet du 25 01 2021)	

**Que** le Département maître d'ouvrage de l'opération a sollicité la participation demandée au Grand Périgueux à hauteur de **280 000 euros**, conformément au règlement d'intervention du Grand Périgueux en faveur des quartiers prioritaires et mentionnée dans la convention et l'avenant 1 signés avec l'ANRU.

**Que** cette subvention constitue un plafond et pourra être réajustée en cas de baisse du coût d'opération. Elle s'inscrit dans l'autorisation de programme n°201806 relative aux investissements indirects du Grand Périgueux sur les équipements publics réalisés dans le cadre du PRU d'un montant global de 830.000 €.

**Que** le versement de la subvention au Département sera effectué au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs de factures, dans la limite des crédits de paiements votés chaque année.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Valide la participation financière du Grand Périgueux à l'opération du pôle des solidarités pour un montant de 280 000 euros maximum ;
- Valide les modalités de versement proposées.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 01/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 01/07/2021	Périgueux, le 01/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

